Law

Organisation Internationale de Droit du Développement

Via di San Sebastianello, 16 00187 Rome, Italie

idlo@idlo.int www.idlo.int

Update

Actualités du droit du développement - N° 1/2007

IDLO - International Development Law Organization | OIDD - Organisation Internationale de Droit du Développement

## LES MARCHES PUBLICS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT LEÇONS APPRISES DES ACTIVITES RECENTES DE L'IDLO

Plan				
Contexte	>	1		
Les marchés publics et le		ik.		
développement	>	2		
Principes fondamentaux				
de la passation des marchés				
publics	>	3		
Faiblesses identifiées	>	4		
Le cadre juridique	>	4		
Le processus de passation de	5			
marchés	>	5		
La capacité de gestion des	agei	nts		
des marchés publics.	>	5		
L'intégration des marchés p dans la préparation	oubl	ics		
du budget	>	6		
La compétitivité				
du secteur privé	>	6		
L'intégrité du système de passation				
des marchés	>	7		
Aperçu des réformes	>	9		
Conclusion	>	11		

#### Contexte

es marchés publics concernent l'achat de biens et de services, de même que la commande de travaux, par un pouvoir public tel qu'une administration nationale, une autorité locale ou les organismes qui en dépendent. Ils représentent une part importante du produit intérieur brut (PIB) et un facteur essentiel de développement d'un pays. Une bonne gestion des marchés publics permet de réaliser des économies sur les dépenses de l'Etat, de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les systèmes de passation des marchés présentent d'importantes faiblesses dans la plupart des pays en développement (PVD). Elles résultent notamment de l'insuffisance ou de la caducité des législations, de la lenteur et de la complexité des formalités, de l'absence des mécanismes de contrôle et de responsabilité, mais également de la corruption et de la fraude. Ces lacunes ont nécessairement un impact négatif sur les finances de l'Etat et freinent le développement de ces pays.

Ce DLU propose un aperçu des activités récentes de l'IDLO en matière de renforcement des capacités des hauts cadres des PVD impliqués dans les marchés publics. Il s'agit du cours de droit du développement sur "Les marchés publics" et du séminaire sur "Les marchés publics, les contrats et la réglementation des projets d'infrastructures publiques " avec le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Ces deux activités, organisées en novembre et

décembre 2006, ont permis à une vingtaine de participants issus d'une dizaine de PVD de confronter leurs points de vues avec ceux des experts notamment de la Banque mondiale, de l'IDLO et du Ministère des finances italien.

Une bonne gestion des marchés publics permet de réaliser des économies sur les dépenses de l'Etat, de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Les thèmes abordés ont principalement porté sur les principes fondamentaux d'un système efficace de

passation des marchés publics, les cadres juridiques et institutionnels, la procédure, le contrôle et les recours, la lutte contre la corruption, les normes internationales et l'intervention des bailleurs de fonds ainsi que les perspectives du droit des marchés publics.



La revue Actualités du droit du développement (DLU) de l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) est une publication à parution trimestrielle.

Précieuse source d'informations pour les professionnels du développement, elle vise notamment à diffuser les dernières connaissances dans le domaine, grâce aux leçons apprises au cours des nombreuses activités mises en oeuvre par l'OIDD telles que les vidéoconférences, les formations juridique à Rome et sur le terrain et les programmes d'assistance technique.

> OIDD - Recherche et publications rpunit@idlo.int

#### **L'OIDD**

L'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) est une organisation internationale et intergouvernementale qui oeuvre en faveur de la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance dans les pays en développement, en transition économique et dans ceux au sortir de conflits armés.

Ce faisant, l'OIDD établit une base pour le développement économique et social et favorise les conditions induisant une amélioration de la justice sociale, une augmentation des échanges économiques et des investissements ainsi qu'une distribution plus efficace de toutes les formes d'aide. L'OIDD remplit son mandat en organisant des programmes de formation, et en fournissant une assistance technique, une formation à distance, et en effectuant des recherches et des publications. Depuis sa création en 1983, l'OIDD a travaillé avec plus de 15 000 professionnels du droit provenant de 175 pays et les Associations d'anciens participants de l'OIDD sont à présent actives dans 41 pays.

> Les États membres de l'OIDD, au nombre de 18, sont les suivants:

Australie, Autriche, Bulgarie, Burkina Faso, Colombie, Égypte, Équateur, États-Unis, France, Italie, Norvèg, Pays-Bas, République populaire de Chine, Philippines, Roumanie, Sénégal, Soudan, Tunisie.

#### **BUREAUX DE L'OIDD**

Via di San Sebastianello 16 - 00187 Rome, Italie tél. (39) 06697 9261 - fax (39) 06678 1946 mél: idlo@idlo.int

**OIDD Sydney / Centre Régional Asie-Pacifique** 2 Talfourd St - Glebe NSW 2037, Australie tél. (61 2) 8585 6700 - fax (61 2) 8585 6767 mél: aptcidlo@idlo.int

OIDD Le Caire / Centre Régional Ibrahim F.I. Shihata 47 C Abu El Feda St. - Zamalek – Le Caire, Egypte

#### **Bureaux du Projet**

Banda Aceh **Bishkek** Colombo Kabul

© IDLO 2006 - All rights reserved

### Les marchés publics et le développement

n système de passation des marchés publics performant permet d'assurer une meilleure gestion des deniers publics et un bon fonctionnement des services publics. Les marchés publics représentent une part très importante dans les dépenses publiques des PVD.

La construction d'infrastructures très coûteuses, comme les hôpitaux, les routes, les ponts, les écoles, les logements sociaux, les bâtiments publics (financés le plus souvent par des prêts ou des dons des pays riches) fait souvent l'objet d'appels d'offres. Le tableau ci-dessous illustre la part des marchés publics dans les dépenses publiques de certains pays 1.

Part de la passation des marchés dans les dépenses totales d'un certain nombre de pays			
Pays	Passation des marchés en %		
(	du total des dépenses publiques		
Total	12-20%		
Angola	58%		
Azerbaïdjan	34%		
Bulgarie	30%		
République dominicaine	20%		
Malawi	40%		
Ouganda	70%		
Vietnam	40%		

En définitive, la capacité d'atteindre les objectifs de développement économique et social pour les pays dépend largement du bon fonctionnement de leurs systèmes de passation des marchés

Vue l'importance des sommes en jeu, il est indispensable qu'elles soient sainement utilisées. Une mauvaise gestion du système de passation des marchés a nécessairement un impact négatif sur l'économie nationale et le développement car elle entraîne:

- un gaspillage des fonds publics et un manque à gagner pour les contribuables,
- une détérioration de l'état des infrastructures et une augmentation du poids de la dette du pays,
- une mauvaise exécution des projets de développement. Leurs coûts augmentent et les délais d'exécution sont rallongés à cause des lenteurs, des annulations et des diverses contestations qui surviennent lors de la procédure d'attribution des marchés,
- un mauvais fonctionnement des services publics,





• une stagnation ou une augmentation de la pauvreté.

La fraude et la corruption ont également un effet négatif sur le climat des affaires et les investissements dans les économies nationales. Elles donnent lieu à de nombreuses contestations de la part des entreprises locales qui se voient exclues de la compétition au profit d'entreprises disposant de beaucoup de moyens et qui sont en mesure de corrompre les agents de l'Etat. Cela constitue un obstacle au développement du secteur privé local et à la création de richesses et d'emplois.

En définitive, la capacité d'atteindre les objectifs de développement économique et social pour les pays dépend largement du bon fonctionnement de leurs systèmes de passation des marchés <sup>2</sup>. Pour cela, les Etats doivent mettre en place des cadres juridiques et institutionnels adéquats et adopter les standards internationalement reconnus en la matière.

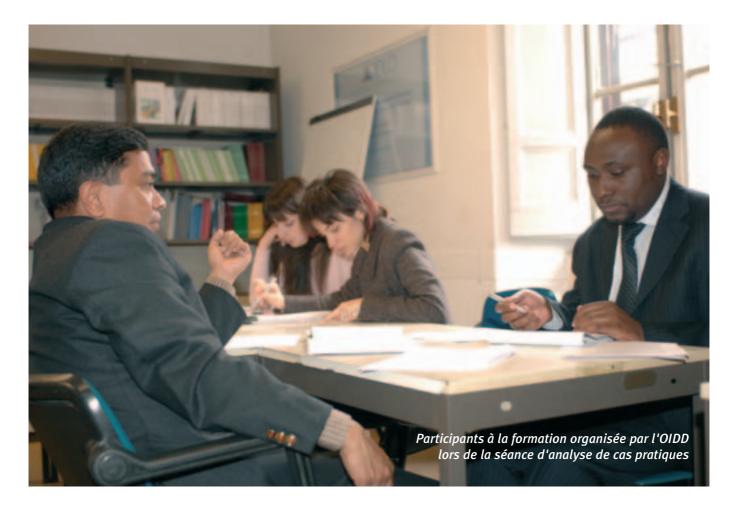
# Principes fondamentaux de la passation des marchés publics

es formations organisées par l'IDLO ont permis de passer en revue les principes reconnus internationalement comme étant la base d'un système efficace de passation des marchés.

Ils reposent essentiellement sur les éléments suivants 3.

- Economie et efficience : l'argent public doit être dépensé de manière efficace notamment en évitant les retards dans le processus d'appel d'offres, en utilisant correctement les deniers publics et en recherchant toujours l'offre économiquement la plus avantageuse,
- **Transparence**: ce critère vise à donner la possibilité à toutes les personnes intéressées de connaître et comprendre les moyens et les processus par lesquels les contrats sont attribués et gérés. Pour cela, Il faut appliquer des règlements et des procédures clairs et ouverts à la vérification publique, des contrats normalisés, des documents de soumission et d'appels d'offres transparents et complets,
- Equité et Concurrence : l'ensemble des participants doivent bénéficier de chances identiques de concourir. La discrimination entre les fournisseurs ou les entrepreneurs pour la fourniture des biens, l'exécution des travaux ou la fourniture de services doit être prohibée.
- Responsabilité: l'Etat et en particulier les services des marchés publics doivent garantir le respect de ces principes. Les cadres juridiques et institutionnels doivent aussi favoriser leur application.

Les échanges entre les experts et les gestionnaires des PVD ont permis de constater que, même si les principes précédemment évoqués sont reconnus par la plupart des droits nationaux, ils ne sont pas souvent mis en pratique. Les raisons tiennent notamment à l'absence de véritable engagement des autorités, de cadres juridiques et



institutionnels adéquats, de procédures et de systèmes d'évaluation des offres transparents et de mise en œuvre effective des systèmes de recours administratifs et judiciaires.

■ Faiblesses identifiées

ne grande partie des séances de formation a été consacrée à l'identification et à l'analyse des déficiences présentées par les cadres nationaux de passation des marchés. La partie suivante permet un bref aperçu de certains problèmes abordés.

#### **■** Le cadre juridique

Un cadre juridique comportant des normes claires et complètes est indispensable pour avoir un bon système de passation des marchés publics. Les échanges entre les experts et les participants ont permis de rappeler que les PVD ne disposent pas toujours de règles juridiques modernes. Certains pays ne disposent pas encore de législation spécifique. D'autres en sont dotés mais elles sont parfois caduques, incomplètes ou mal utilisées. Certains pays ont cependant réussi à adopter des législations

modernes. C'est notamment le cas de la Tanzanie, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud.

Un cadre juridique comportant des normes claires et complètes est indispensable pour avoir un bon système de passation des marchés publics

Des réformes visant à moderniser les cadres législatifs sont également en cours dans beaucoup d'autres pays d'Afrique notamment au Burundi et au Bénin.

Le manque de législations adaptées a conduit la plupart des bailleurs de fonds à substituer leurs propres règles à celles des pays pour les appels d'offres liés aux projets qu'ils financent.

Etant donnée l'importance de la part de l'aide publique au développement dans la passation des marchés publics des PVD, cela conduit à une application des règles étrangères pour la quasi-totalité des marchés importants. Cette pratique présente certainement des avantages pour l'exécution des projets de développement mais aussi des inconvénients pour les cadres nationaux des marchés publics. Pour les pays emprunteurs, cette pratique entraîne:

• des difficultés pour maîtriser les lois et les procédures de la passation des marchés à cause de la multiplicité



des règles appliquées par les différents bailleurs de fonds,

 un manque d'appropriation du processus de passation par les agents chargés des marchés publics et de l'exécution des projets

De ce fait, il s'avère important, pour un pays, de disposer de son propre cadre de passation des marchés moderne, auquel les opérateurs économiques et les bailleurs de fonds puissent faire confiance.

Actuellement, il existe un consensus entre les pays et les donateurs pour se référer au maximum aux cadres juridiques nationaux à condition qu'ils soient améliorés.

Un autre aspect important du cadre législatif, est l'existence de toute la documentation relative aux marchés publics comme les manuels d'acquisition, les dossiers types d'appel d'offres, les modèles de contrats standards. Là aussi nombre de difficultés ont étés soulignées par les différents participants. La documentation liée aux marchés publics n'est pas toujours suffisamment vulgarisée et expliquée à toutes les parties intéressées. Des cas de retard dans la mise à disposition des documents de soumission et de perte

entraîneraient des lenteurs considérables au niveau de la procédure.

Les règles juridiques ne peuvent suffire pour garantir l'existence d'un système des marchés publics efficient et transparent. Elles doivent nécessairement être complétées par un bon cadre institutionnel pour pouvoir être mises en œuvre.

#### ■ Le processus de passation des marchés

Un cadre efficace et performant des marchés publics doit s'appuyer sur des institutions bien organisées afin de superviser les opérations de passation et garantir des pratiques saines. Il doit notamment exister un organe de régulation des marchés publics disposant des capacités techniques et matérielles nécessaires pour assurer l'application, le suivi et l'interprétation des règles <sup>4</sup>. Les débats sur ces questions ont permis de mettre en évidence des carences importantes en ce qui concerne :

## ■ la capacité de gestion des agents des marchés publiques

Les agents des marchés publics sont dans la plupart des PVD peu nombreux et mal formés. En outre, Il n'y a pas de



véritable stratégie visant à revaloriser leur fonction. Elle est considérée comme une tâche purement administrative ne nécessitant aucune compétence spécifique. Le problème risque d'être amplifié avec la décentralisation administrative en cours dans beaucoup de pays. Les entités locales vont directement gérer la passation des marchés, mais les attentes de la réforme risquent de ne pas être assouvies à cause de l'énorme retard existant au niveau local par rapport à l'administration centrale. Ce serait notamment le cas en Tanzanie où la faible capacité des connaissances en marchés publics existe à tous les niveaux mais plus particulièrement au niveau local. Cela représenterait un danger pour les réformes en cours dans le pays <sup>5</sup>.

Un cadre efficace et performant des marchés publics doit s'appuyer sur des institutions bien organisées afin de superviser les opérations de passation et garantir des pratiques saines

De plus, la rotation des membres des commissions des marchés publics pratiquée dans certains pays, notamment au Cameroun, présente certains dangers, vue l'insuffisance des agents compétents <sup>6</sup>. Les experts ont rappelé à ce sujet que la désignation des membres des commissions doit être basée sur des compétences spécifiques en fonction du type de marché concerné. Et il ne devrait normalement pas y avoir de changement des membres des commissions en cours de procédure pour un même marché.

#### ■ L'intégration des marchés publics dans la préparation du budget

Le manque de participation des juristes en charge des marchés publics à la préparation et à la planification du budget constitue un sérieux problème. Le rôle du juriste est souvent considéré à ce stade comme minime. La passation des marchés est alors réduite à son aspect technique. Le problème est aussi aggravé par le manque de formation des juristes des PVD pour accomplir cette tâche.

La passation des marchés doit être liée à la préparation du budget. En effet, des fonds doivent êtres disponibles pour pouvoir lancer des appels d'offres. L'absence d'intégration des questions d'appels d'offres dans les discussions budgétaires conduit nécessairement à une mauvaise gestion des fonds publics, des retards dans la programmation des marchés publics et dans le décaissement ainsi qu'à l'annulation de marchés 7.

#### ■ La compétitivité du secteur privé

Les entreprises privées des PVD doivent pouvoir participer aux appels d'offres lancés par l'Etat, en l'absence de toute contrainte ou obstacle majeur limitant la concurrence. Or, dans les faits, malgré l'existence de dispositions juridiques favorables, elles sont souvent écartées de la sélection. Le problème dépasse largement le cadre des marchés publics et relève du niveau de développement économique et social des pays.

#### Formations antérieures dans le domaine des marchés publics

- Les marchés publics, les contrats et la réglementation des projets d'infrastructures publiques, Kenya,
   Ouganda et Tanzanie
- Appels d'offres internationaux et négociation des contrats, Tanzanie et Ghana
- Aspects juridiques du commerce électronique et des marchés publics, Italie
- Renforcement des capacités en passation des marchés pour les pays en développement, Ouganda
- Acquisition de biens et services, Bénin
- Réforme des marchés publics et renforcement des capacités, Italie
- Les marchés publics, Albanie et Italie

- Cours de droit du développement, « Les marchés publics », Italie
- Cadre réglementaire du cycle budgétaire pour améliorer la gouvernance « Les marchés publics et le cycle budgétaire », Jordanie, Afghanistan et Yémen
- Renforcement des capacités des juristes dans le domaine des marchés publics, Kenya, Tanzanie et Ouganda
- Les marchés publics : politiques et réformes, Italie
- Pratiques de la passation des marchés et bonne gouvernance, Ethiopie, Ghana et Tanzanie
- Passation des marchés (IDLO/Banque mondiale), Etats-Unis
- Les marchés publics à Madagascar : transparence et responsabilisation, Madagascar





Les entreprises locales seraient freinées par :

- les coûts de fabrication élevés qui réduisent leur compétitivité dans les soumissions. Les investissements nécessaires pour offrir un produit ou un service sont souvent très élevés par rapport à ceux des entreprises des pays riches,
- la faiblesse des compétences techniques pour certains marchés comme ceux relatifs à la réalisation de grosses infrastructures ou ceux impliquant des technologies sophistiquées,
- la faiblesse des capacités financières pour exécuter certains marchés de taille,
- le détournement, par les sociétés étrangères, des avantages qui leur sont réservés. En effet certaines entreprises étrangères, déguisées en entreprises " locales ", faussent la concurrence et le bon fonctionnement des règles des marchés publics.

La présence d'entreprises adjudicataires des pays

émergents présenterait dans certains cas des risques. En effet, il semblerait qu'elles soient moins enclines (comparées à leurs homologues occidentales) à soustraiter aux entreprises locales ou à embaucher la main d'œuvre locale. Elles préféreraient importer depuis leurs pays leurs propres ressources humaines et matérielles.

#### ■ L'intégrité du système de passation des marchés

La passation des marchés doit être soumise à des audits et au contrôle des autorités pour garantir la transparence et la conformité avec les lois applicables. Malheureusement, dans beaucoup de parties du monde la fraude, la corruption et d'autres mauvaises pratiques sont courantes.

La corruption a atteint des proportions considérables dans les marchés publics de certains pays (voir le tableau ci-après)<sup>4</sup> et représente un manque à gagner important pour les Etats. Des études internationales sur le sujet ont démontré que son coût en matière de travaux publics peut aller jusqu'à 20% de la valeur totale du marché <sup>9</sup>.

	Proportion du prix d'un marché que représentent les pots-de-vins payés pour se voir attribuer un marché public dans certains pays			
Pays	Pourcentage que représentent les pots-de-vins sur l'ensemble des marchés publics	Montant des paiements pour les marchés de travaux publics		
Pérou	15.8%	12.3%		
Paraguay	21.8%	24.0%		
Colombie	15.9%	14.1%		
Equateur	14.4%	13.4%		
Ghana	8.3%	9.3%		

13.3%

8.5%

Sierra Leone

Des pays comme l'Ouganda et la Tanzanie bien que dotés de cadres juridiques modernes sont toujours considérés comme présentant un risque élevé. Ils sont régulièrement classés par l'ONG Transparency International parmi les pays les plus corrompus au monde en matière de marchés publics. En Ouganda, la corruption se manifeste notamment par l'interférence des autorités politiques dans l'attribution des marchés et la nomination des membres des commissions d'appels d'offres <sup>10</sup>. En Tanzanie, la Banque mondiale estime que près de 20% des dépenses de l'Etat en matière de marchés publics sont perdues du fait de la corruption <sup>11</sup>.

### Les participants ont unanimement reconnus la nécessité d'un véritable engagement des autorités politiques pour combattre la corruption

Les formations de l'IDLO ont permis d'analyser les différentes formes de corruption et de discuter avec les intervenants sur les remèdes envisageables. Certains comportements ont fait l'objet d'une attention particulière comme :

- la pratique consistant à diviser un marché en plusieurs lots pour le faire échapper à l'appel d'offres international dans le but de favoriser des intérêts locaux particuliers,
- le recours fréquent aux marchés de gré à gré surtout pour les marchés de l'armée quand cela n'est pas justifié,
- le versement de pots-de-vins pour obtenir des informations confidentielles avant la soumission des offres ou pour être présélectionné sans remplir toutes les conditions requises.

En matière de répression, les participants ont unanimement reconnus la nécessité d'un véritable engagement des autorités politiques pour combattre la







corruption et pour renforcer les dispositions légales \_\_\_\_ Aperçu des réformes anti - corruption. D'autres mécanismes de lutte souvent méconnus ont également été débattus. Il s'agit notamment:

- du système de " black listing " également utilisé par la plupart d'organisations internationales comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les compagnies reconnues coupables de corruption sont déclarées inéligibles pour les marchés financés par ces organisations pendant un certain temps,
- de l'adoption de codes de conduites au sein du secteur privé,
- des rotations du personnel des administrations chargées des marchés publics pour réduire le risque de collusions avec les soumissionnaires. Cette mesure n'est pas nécessairement applicable dans tous les pays en raison du manque de personnel qualifié capable de gérer de manière professionnelle les dossiers.
- du rôle que peut jouer la société civile dans la surveillance et la dénonciation des cas de corruption

es effets néfastes résultant de l'inefficacité et de la corruption dans les marchés publics ont poussé la plupart des PVD à initier des réformes.

En Afrique, la conférence organisée à Abidjan en 1998 par les principaux bailleurs de fonds et les pays africains a marqué une étape décisive dans la stratégie de la réforme des marchés publics. Les pays africains se sont engagés à adopter les normes internationales, comme celles mises au point par les institutions des Nations Unies et les banques multilatérales de développement 12.

En 2004, la Déclaration de Johannesbourg a permis de recueillir l'engagement des PVD et des donneurs pour la mise en oeuvre d'un programme d'actions comportant une série d'instruments et de bonnes pratiques visant à améliorer la passation des marchés 13.

Les bailleurs de fonds soutiennent beaucoup les pays pour la mise en œuvre des réformes.

Dans ce cadre, la Banque mondiale utilise un outil



permettant d'évaluer les faiblesses et de proposer des réformes pour améliorer les procédures nationales de passation des marchés : "le Rapport analytique du système de passation des marchés (Country Procurement Assessment Report – CPAR) ".

Le CPAR mesure la qualité et la performance des cadres nationaux de passation des marchés en utilisant une série d'indicateurs de base censés représenter " un système modèle des marchés publics ". Ces indicateurs ont été élaborés à la suite de tables rondes associant les PVD, les pays développés ainsi que les bailleurs de fonds. Ils sont régulièrement adaptés pour permettre une meilleure évaluation <sup>14</sup>.

Le CPAR est élaboré en concertation avec toutes les parties intéressées du pays et permet 15:

 d'offrir une analyse approfondie du système de passation des marchés publics du pays. L'analyse porte notamment sur l'évaluation du cadre juridique, en traitant, entre autres, des questions relatives à la responsabilité et les compétences des divers organismes concernés, ainsi qu'à leur capacité de contrôle et de surveillance,

- de procéder à une évaluation générale des risques institutionnels, organisationnels et autres associés au processus de passation des marchés et,
- d'élaborer un plan d'actions prioritaires débouchant sur des améliorations institutionnelles et d'évaluer la compétitivité et la performance des industries locales privées.

Beaucoup de pays sont actuellement occupés à mettre en place les recommandations formulées par les CPAR.

Enfin, dans le cadre de l'intégration économique poursuivie par les différentes organisations régionales des PVD, l'harmonisation des droits nationaux et la création de règles communes des marchés publics s'imposent.

L'ouverture des marchés et la libre concurrence entre les entreprises des pays membres seront d'autant plus facilitées si :

 les procédures de passation des marchés sont simplifiées pour permettre aux entreprises étrangères de participer,



- la qualité de l'information est améliorée et,
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées pour réduire les coûts et les délais des procédures.

#### Conclusion

es activités organisées par l'IDLO ont permis de passer en revue les composantes fondamentales d'un système de passation des marchés et de discuter des faiblesses existantes au niveau des PVD. Elles ont aussi permis aux participants de confronter leurs points de vue avec ceux d'experts.

Les fonctionnaires des PVD ont pu, ainsi, travailler sur des cas concrets démontrant le lien entre la mauvaise gestion des marchés publics et le sous-développement.

En outre, les échanges ont permis de recueillir leurs

opinions sur les moyens d'améliorer les cadres nationaux de passation des marchés.

L'ensemble des participants ont reconnu sur ce point, la nécessité d'engager des débats publics nationaux pour sensibiliser toutes les parties concernées sur les disfonctionnements des marchés publics. L'Etat devrait également jouer un rôle moteur pour mettre en pratique les réformes nécessaires et promouvoir une gouvernance responsable en mettant fin aux mauvaises pratiques qui nuisent à l'efficacité et à la transparence des marchés publics.

Le rôle de " chien de garde " des organisations de la société civile en matière de lutte contre la corruption devrait également être renforcé.

Enfin, ils ont pu discuter des voies et moyens de mettre en place une stratégie globale visant à rehausser la fonction et à améliorer les capacités des fonctionnaires en charge des marchés publics. Les problèmes liés à la faiblesse des compétences devraient semble-t-il se poser avec plus d'acuité dans le futur suite à la décentralisation administrative en cours dans la plupart des pays.

#### Notes de fin de document

- 1 Les données relatives à tous les pays cités proviennent d'examens analytiques de la Banque mondiale sur la passation des marchés dans un pays ; données globales de l'OCDE
- **2** Renforcer les pratiques de passation des marchés dans les pays en développement, Vol 3, Paris, Les Editions OCDE, 2005, p. 21
- **3** WEISSMAN, S., " Expérience et outils de la Banque mondiale en matière de réformes des marchés publics ", Rapport sur le déroulement de la conférence relative à la réforme des marchés publics en Afrique, Abidjan, 1998, p. 18 et ss
- 4 Indicateurs de référence des CPARs pour évaluer les systèmes nationaux de passation des marchés publics, Washington, Banque mondiale, 2005, p. 6
- **5** TANZANIA Country Procurement Assessment Report, Washington, Banque mondiale, 2003,p.5
- **6** CAMEROON Country Procurement Assessment Report, Washington, Banque mondiale, 2005, p.7
- 7 Indicateurs de référence des CPARs pour évaluer les systèmes nationaux de passation des marchés publics, op.cit, p.5

- 8 Interviews effectuées dans des entreprises dans le cadre des Etudes diagnostiques de la Banque mondiale sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, 2000-2003
- **9** Renforcer les pratiques de passation des marchés dans les pays en développement, op.cit, p.23
- **10** UGANDA Country Procurement Assessment Report, Washington, Banque mondiale, 2004, p.9
- **11** TANZANIA Country Procurement Assessment Report, op.cit, p. 7
- 12 Rapport sur le déroulement de la conférence relative à la réforme des marchés publics en Afrique, Abidjan, 1998, p.4 et ss
- **13** Renforcer les pratiques de passation des marchés dans les pays en développement, op.cit, p.11
- **14** Indicateurs de référence des CPARs pour évaluer les systèmes nationaux de passation des marchés publics, op.cit, p.1-3
- **15** Rapport analytique du système de passation des marchés, Washington, Banque mondiale, 2002, p.2

#### Activités à venir

#### Activités à venir

Cours de pratique juridique de l'entreprise et de l'investissement (en français) - Rome, Italie -19 février - 23 mars, 2007

Cours de droit du développement (en anglais) Rome, Italie - 2 avril - 8 juin, 2007

Séminaire sur l'autonomisation des femmes (en français) - Rome, Italie - 18 - 29 juin, 2007

Séminaire sur le renforcement des capacités économiques des femmes (en anglais) - Rome, Italie - 10 - 21 septembre, 2007

Cours de droit du développement (en français) Rome, Italie - 1er octobre - 7 décembre, 2007

Cours de droit du commerce international (en anglais) - Rome, Italie - 12 - 30 novembre, 2007

#### Formations sur le terrain

Atelier de formation sur « Microfinance : construire un système de financement inclusif » (en espagnol) – Quito, Equateur – 26 février – 03 mars, 2007

Cours de droit public du commerce international (en français) – Dakar, Sénégal - 9 - 27 juillet, 2007

Séminaire sur le renforcement des capacités économiques des femmes (en arabe)

Caire, Egypte - 21 octobre - 01 novembre, 2007

Cours de pratique juridique de l'entreprise et de l'investissement (en arabe) - Caire, Egypte – 11 novembre – 13 décembre, 2007

### **Enseignement à distance**

« La réglementation du secteur privé : structures de sociétés, gouvernance et responsabilité sociale » - Bulgarie, Macédoine and Roumanie - 27 – 30 mars, 2007

**« Droit des faillites »** - Bulgarie, Macédoine et Roumanie - 22 - 25 mai, 2007

**« Petites et Moyennes Entreprises »**Kenya, Tanzanie et Ouganda -12 - 15 juin, 2007

« Propriété intellectuelle : règles pour soutenir les produits locaux » - Kenya, Tanzanie et Ouganda - 11 - 14 Septembre, 2007

«Aspects légaux du financement des projets » -Kenya, Tanzanie et Ouganda - 11 - 14 décembre, 2007

pour plus d'informations, visitez www.idlo.int

#### Réunions virtuelles d'experts :

Vidéo conférence sur l'Anti-terrorisme en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) Soudan, Timor Leste, Cambodge, Indonésie et Bangladesh 25 janvier, 15 mars, 9 mai, 26 juin et mi – septembre, 2007

« Convention et lois nationales pour la lutte contre le terrorisme au Bangladesh » Bangladesh - 15 mars, 2007

« Harmonisation régionale des règles des marchés publics » - Tanzanie et Ouganda 16 mars, 2007

« Développement d'un cadre de réglementation pour combattre le terrorisme » - Kenya, Tanzanie et Ouganda - 24 avril, 2007

« Développement d'une politique de réglementation financière efficace » Kenya, Tanzanie et Ouganda - 15 mai, 2007

**« Développement de la réglementation sur la criminalité en colle blanc »** - Kenya, Tanzanie et Ouganda - 15 novembre, 2007

#### **Cours virtuels:**

**« Réglementation du secteur financier » -** Bulgarie, Macédoine et Roumanie - 19 - 22 juin, 2007



# International Development Law Organization Organisation Internationale de Droit du Développement

Via S. Sebastianello 16 oo187, Rome, Italie Tél: +39 o6 6979261 Fax: +39 o6 6781946 idlo@idlo.int www.idlo.int